MAIRIE DE PRAYSSAS

Lot-et-Garonne
05.53.95.00.15

mairie@prayssas.fr

FICHE D'INSCRIPTION CANTINE ET/OU GARDERIE PERISCOLAIRE

Année scolaire 2026 / 2027

ELEVE Classe :.....

NOM : ..... Prénom : .....

Sexe : M □ F □

Né(e) le : ..... Lieu de naissance : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Commune : .....

RESPONSABLE LEGAL 1 ou AUTRE :

Nom : .....

Nom marital (nom d'usage) :..... Prénom :.....

Adresse (si différente de celle de l'élève) :.....

.....

Tél. domicile :..... Portable :.....

Mail : .....

Profession :..... Téléphone travail :.....

Nom et ville employeur :.....

.....

RESPONSABLE LEGAL 2 ou AUTRE :

Nom : .....

Nom marital (nom d'usage) :..... Prénom :.....

Adresse (si différente de celle de l'élève) :.....

.....

Tél. domicile :..... Portable :.....

Mail : .....

Profession :..... Téléphone travail :.....

Nom et ville employeur :.....

.....

Pour toute modification en cours d'année scolaire, vous devez remplir une nouvelle fiche d'inscription.

INSCRIPTION CANTINE OUI □ NON □

- Fréquentera la cantine tous les jours sans exception □

- Fréquentera la cantine régulièrement le(s) : lundi □ Mardi □ Jeudi □ Vendredi □

En cas d'absence justifiée et signalée de votre enfant, les 2 premiers jours seront facturés (la commande des repas étant déjà effectuer). A partir du 3ème jour d'absence, les repas vous seront décomptés. Toute absence non signalée vous sera facturée.

Merci de signaler une absence par écrit à l'école (cahier des enfants) ET par mail au secrétariat de mairie.

Merci de bien vouloir nous fournir votre ATTESTATION DE QUOTIENT FAMILIAL sous pli cacheté.

Tranche	Quotient familial	Tarifs repas commune	Tarifs repas hors commune
T1	Inférieur ou égal à 1000	1.00€	1.00€
T2	De 1001 à 1600	4.11€	4.37€
T3	A partir de 1601 et **NON RENSEIGNÉ**	4.26€	4.58€

ALIMENTATION

Problèmes particuliers à signaler concernant votre enfant :……

……

Allergies alimentaire : ……

Autres spécificités : ……

Pour toute allergie alimentaire, des dispositions spécifiques doivent être prises en accord avec le médecin de famille, le directeur de l'école, l'enseignant de l'enfant, la municipalité et les parents. Un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) sera établi. Un enfant atteint d'une allergie pourra être autorisé par la commune à consommer un panier repas préparé par ses parents.

INSCRIPTION GARDERIE *Horaires : 7h30 à 9h00 et 16h30 à 18h30* ***OUI*** □ ***NON*** □

Deux choix sont proposés :

□ ***Abonnement 20€/mois :*** *tarif fixe quel que soit le nombre de jour de présence sur le mois.*

□ ***Garderie occasionnelle 2,80 € /jour :*** *Toute séance commencée est due. La facturation sera établie sur le nombre de jours de fréquentation (exemple 10 jours de garderie : 10 x 2.80€ = 28€)*

Le choix de l'abonnement mensuel se fait dès la rentrée en septembre et sera un engagement pour l'année scolaire (sauf cas particulier).

- Fréquentera la garderie tous les jours sans exception □ le matin □ le soir □

- Fréquentera la garderie régulièrement le(s) :

lundi □ matin (heure) : ..... Soir (heure) : ..... **Mardi** □ matin (heure) : ..... Soir (heure) : .....

Jeudi □ matin (heure) : ..... Soir (heure) : ..... **Vendredi** □ matin (heure) : ..... Soir (heure) : .....

PERSONNES HABILITEES A VENIR CHERCHER L'ENFANT A L'ISSUE DE LA GARDERIE :

- Nom—Prénom……☎……
  Lien avec l'enfant : ……
- Nom—Prénom……☎……
  Lien avec l'enfant :……
- Nom—Prénom ……☎……
  Lien avec l'enfant : ……
- Nom—Prénom……☎……
  Lien avec l'enfant : ……
- Nom—Prénom ……☎……
  Lien avec l'enfant : ……
- Nom—Prénom……☎……
  Lien avec l'enfant : ……

FACTURATION :

- *Au nom du responsable légal 1* □
- *Au nom du responsable légal 2* □
- *Aux deux noms* □

(Cocher une case)

Date :

Signature obligatoire du ou des responsables légaux :

Protection des données :

Les informations recueillies sur ce formulaire sont traitées par la commune pour la gestion administrative des préinscriptions scolaires et périscolaires. La base légale du traitement est l'exécution d'une mission d'intérêt public. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : les agents ayant un intérêt légitime à avoir communication de ces informations dans le cadre de leurs missions et éventuellement le maire ou les élus ayant reçu une délégation de service. Les données seront également communiquées à l'établissement scolaire, éventuellement la Trésorerie publique pour la facturation des services périscolaires ou toute autre organisme légalement habilité. Les données sont conservées au moins le temps de scolarité de l'enfant. Elles seront ensuite archivées en mairie conformément à la réglementation en vigueur. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez nous contacter à : dpo@cdg47.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont respectées, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.